

LA CFDT VOUS INFORME

Actualités du CSE du 26 août 2020

CSE Extraordinaire

Suite aux décisions gouvernementales à effet du 01/09/2020, la CFDT GLB a demandé à la direction d'être associée aux prises de décision pour les nouvelles mesures sanitaires. Un CSE extraordinaire a eu lieu le mercredi 26 août.

- Port du masque obligatoire dans toute l'entreprise sauf dans les bureaux individuels avec une seule personne,
- Respect des gestes barrières,
- Travail à domicile pour les métiers des Sites/Siège éligibles au télétravail, par rotation avec un plafond de 50 % de l'effectif par service et 2 jours sur site obligatoires par semaine pour maintenir le collectif de travail. Les managers de proximité sont également concernés par cette mesure. Ce point était une revendication forte de la CFDT via le mail adressé à la direction la semaine dernière,
- Réunions de travail et formations possibles en présentiel avec port du masque obligatoire et distanciation physique d'au moins un mètre,
- Nouvelle accessibilité des salles de pause avec une seule personne dans la salle,
- Déplacements inter-sites et inter-régions possibles,
- Pour les personnes à risques, travail à domicile toujours possible avec présentation d'un certificat médical,
- Célébrations collectives (pot de départ, anniversaires...) interdites au sein de l'entreprise,
- Restaurants d'entreprise ouverts,
- Salles de restauration collective interdites,
- Co-voiturage professionnel interdit.



La CFDT a fait remarquer que le port du masque pour les salariés au téléphone sur les open-space va être facteur de fatigue. La direction en convient et indique que les responsables devront faire preuve de souplesse pour la prise des pauses.

La CFDT a précisé que la fermeture des salles de restauration collective reste un problème. Elle demande si une rotation n'est pas possible afin que tous les salariés puissent manger dans de bonnes conditions. La direction a pris note de la demande. Nous apprenons aujourd'hui que la direction accepte cette évolution « *Les salles de restauration collective sur site ne seront accessibles que par roulement à raison d'une seule personne à la fois et sous réserve de procéder à une désinfection par chaque utilisateur ; à titre exceptionnel possibilité de déjeuner à son poste de travail* ».

Bon courage pour cette reprise « atypique » La CFDT reste à l'écoute de toutes et de tous et vous accompagne au quotidien.

Infos pratiques

Travail à domicile

La CFDT a porté cette revendication dès le début.

« Pour les activités télé-travaillables, le travail à domicile peut être étendu à titre provisoire pour ceux qui le souhaitent et avec l'accord préalable des managers :

- plafond de 50 % de travailleurs à domicile concomitamment
- minimum de 2 jours de présence sur site pour le maintien du lien social et du collectif de travail ».

Port du masque

La CFDT a demandé d'être particulièrement vigilant sur les conditions de travail des salariés. En accord avec la direction il est convenu que les représentants de proximité étudient avec le directeur départemental de chaque site les aménagements possibles.

Accord Télétravail et travail mobile

Les négociations vont débuter mi-septembre pour faire évoluer les accords en vigueur. La CFDT a déjà répertorié un certain nombre d'évolutions possibles suite aux nombreux échanges que nous avons eu avec vous.

Si vous souhaitez nous transmettre vos souhaits n'hésitez pas à nous envoyer un mail :

cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.fr

Adhésions CFDT

Pour être informé en temps réel sur vos droits, adhérer c'est simple :

cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.fr